



Fiche de présentation de

Nom de la structure : Association Sans But Lucratif (asbl) PRAXIS

Adresse : 63 rue Puits-en-Sock bte 22/32 B-4020 LIEGE ; Belgique

Téléphone : +32 4 228 12 28

Email : liege@asblpraxis.be

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

Anne Jacob, directrice : anne.jacob@asblpraxis.be

ou Cécile Kowal, responsable clinique : cecile.kowal@asblpraxis.be

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

22 intervenants psycho-sociaux (master en psychologie, master en criminologie) tous écoutants à la ligne d'écoute nationale francophone, tous animateurs de groupes de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales ; certain.e.s formateur.rice.s pour le réseau professionnel.

1 responsable administrative et financière + 1 aide comptable (gestion des budgets, des financements, etc.)

2 secrétaires : accueil téléphonique, gestion des agendas, soutien administratif aux équipes

Mission générale de la structure :

Missions généralistes

L'association a pour but social l'aide et l'accompagnement psycho-social de personnes adultes (hommes ou femmes) exerçant des violences au sein du couple et de la famille sous l'effet d'addictions ou non. Cette aide peut prendre des formes diverses. Par exemple, et sans que cela ne soit limitatif, l'écoute téléphonique spécialisée, des entretiens psychologiques individuels, l'accompagnement au sein de groupes de responsabilisation, ...etc.

L'association a également pour but social la sensibilisation et la formation de tous les professionnels concernés par la prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales. C'est-à-dire les professionnels des mondes de la justice, de l'action sociale et de la santé (au sens global : physique, psychologique, bien-être social).

Pour atteindre ses publics cibles, l'association peut développer toute action de prévention et de communication utiles à l'adresse des citoyens ou des professionnels.

Pour se faire, l'association s'appuiera sur un travail de réseau.

Enfin, l'association a pour but social de produire des savoirs spécialisés ou novateurs quant à la problématique des violences conjugales et familiales, l'aide et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et familiales, l'évaluation de la dangerosité, l'intervention face aux facteurs de risques, ...etc. Cette production peut prendre des formes diverses. Par exemple, et sans que cela ne soit limitatif, contribution à des recherches universitaires ou mise en place de celles-ci, contribution à des programmes de recherches émanant d'autorités ministérielles ou d'institutions publiques, réalisation d'études internes, publication d'articles, ...etc.

Missions liées aux violences conjugales :

Ligne d'écoute anonyme gratuite 7j/7j 24h/24 0800/ 30 030

Groupes de responsabilisation : programme de 45h développé selon 2 modalités (groupes ouverts ou groupes fermés)

Formations sur les processus de domination conjugale, à destination des professionnels au sein d'un partenariat avec les Pôles de Ressources spécialisées en violences conjugales

Formations sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales à destination des professionnels
Supervision d'équipes

Publics rencontrés au sein des programmes de responsabilisation

Au total, nous avons traité 1007 nouveaux dossiers au cours de l'année 2020 (779 jud + 218 vol+ autres).

95% sont des hommes ; 5% des femmes.

Dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives: présentenciel (médiation pénale - Parquet), probation comme peine autonome, sursis probatoire (postsentenciel – correctionnel)

Les demandes volontaires sont activées par :

Une démarche personnelle (*30 % des VOL sont d'anciens usagers ... laps de temps*)

Le réseau familial

Le réseau judiciaire (police, avocat) (*20%*)

Le réseau médico psychosocial

Les médias (campagne, Internet, etc.) (*11%*)

La Ligne Ecoute Violences Conjugales (*30% des VOL*)

Zone d'intervention : Toute la partie francophone de la Belgique (Wallonie + Bruxelles)

Principaux partenariats développés par la structure :

Les Pôles de Ressources spécialisés en violences conjugales

Les plateformes provinciales de lutte contre les violences faites aux femmes

Les plans de prévention des insécurités urbaines et de Cohésion sociale des communes

Les conseils d'arrondissements judiciaires

Amnesty International

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

Sensibilisations auprès du grand public et des professionnels de première ligne

Formations spécialisées auprès des professionnels

Participation aux campagnes fédérales et régionales de lutte contre les violences faites aux femmes